

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds des collèges

Lignes directrices à l'intention des membres du comité
d'évaluation multidisciplinaire
Octobre 2025

*Établir des partenariats entre
les collèges et leurs collectivités*

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Partie 1 – Ce que vous devez savoir à propos de ce concours..... 3

Raison d'être.....	3
Objectifs	3
Budget.....	3
Coûts d'exploitation et de maintenance.....	3
Processus d'évaluation	4
Échelle d'évaluation	5
Décisions de financement.....	7
Principes du processus de l'évaluation du mérite.....	7

Partie 2 – Ce que vous devez savoir pour évaluer..... 9

Matériel pour réaliser l'évaluation	9
Rôles et responsabilités du comité d'évaluation multidisciplinaire	9
Présidence	9
Membres	9
Personnel de la FCI	9
Observateurs et observatrices	9
Logistique de la réunion.....	10
Précisions concernant chaque étape.....	10
Étape 1 – Avant la réunion.....	10
Étape 2 – Pendant la réunion	12
Étape 3 – Après la réunion.....	13

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société. La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et mobilisent tous les secteurs. Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.



À qui ces lignes directrices sont-elles destinées?

Ces lignes directrices sont destinées aux membres du comité d'évaluation multidisciplinaire qui examinent les propositions soumises dans le cadre du concours du Fonds des collèges de la Fondation canadienne pour l'innovation.



Mot de remerciement

Nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de participer au processus d'évaluation du concours du Fonds des collèges. La réussite de notre processus d'évaluation du mérite tient à la collaboration de personnes dévouées comme vous qui consacrent de leur temps et leur expertise. Nous vous sommes très reconnaissants des efforts que vous déployez.

Partie 1 – Ce que vous devez savoir à propos de ce concours

Raison d'être

Le Fonds des collèges vise à favoriser les partenariats entre les collèges et une gamme de partenaires publics, privés ou à but non lucratif.

Par l'entremise du Fonds des collèges, nous :

- Finançons des projets novateurs qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique dans toutes les disciplines;
- Fournissons aux collèges, l'infrastructure de recherche dont ils ont besoin pour favoriser, dans leurs domaines stratégiques prioritaires, des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif.

L'innovation découlant de ces partenariats de recherche doit répondre aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada. Nous nous attendons à ce que ces nouveautés entraînent la création ou l'adaptation de connaissances et de technologies et ce, pour développer ou améliorer un produit, un processus ou un service. Les activités proposées et les infrastructures demandées qui seront financées par ce fonds ne doivent pas :

- Reproduire des installations ou des services présents dans la région;
- Faire concurrence à des entreprises privées.

Objectifs

- Créer ou renforcer des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif qui mènent à de l'innovation; ces nouveautés doivent répondre aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada;
- Renforcer et optimiser la capacité éprouvée d'un collège à faire de la recherche appliquée, laquelle doit être en lien direct avec les activités de recherche appliquée ou de développement technologique présentées dans sa ou ses propositions;
- Générer des retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé à l'échelle locale ou nationale, y compris la formation de personnel hautement qualifié.

Budget

La FCI investira jusqu'à 15 millions de dollars dans le financement des infrastructures de recherche et financera jusqu'à 40 % des coûts d'infrastructure admissibles d'un projet. Elle fournira également, par l'intermédiaire de son Fonds d'exploitation des infrastructures, jusqu'à 4,5 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance connexes.

Coûts d'exploitation et de maintenance

Notre Fonds d'exploitation des infrastructures couvre une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets financés. Les collèges concernés recevront automatiquement une somme équivalente à 30 % de la contribution octroyée aux projets financés.



Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l'infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment les caractéristiques individuelles comme le genre, la langue, la culture

et le stade de carrière; les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement; ainsi que celles de l'ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

Inclusion : nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.

Processus d'évaluation

Les propositions sont évaluées en deux étapes avant que le conseil d'administration de la FCI ne prenne les décisions de financement.

Figure 1 : Processus d'évaluation



Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes pour évaluer dans quelle mesure une proposition satisfait à chacun des critères d'évaluation et objectifs du concours (figure 2). Les cotes attribuées doivent être fondées sur les forces et les faiblesses de la proposition. Nous vous invitons à utiliser l'éventail complet de cotes pour évaluer les propositions, tant dans votre évaluation préliminaire qu'au moment où le CEM doit parvenir à un consensus.

Figure 2: Échelle d'évaluation de la FCI

				
La proposition dépasse la norme du critère d'évaluation / La proposition dépasse l'objectif du concours	La proposition satisfait à tous les égards à la norme du critère d'évaluation / La proposition satisfait à tous les égards à l'objectif du concours	Bien que comportant des faiblesses mineures , la proposition satisfait à la norme du critère d'évaluation / Bien que comportant des faiblesses mineures , la proposition satisfait à l'objectif du concours	La proposition satisfait partiellement à la norme du critère d'évaluation / La proposition satisfait partiellement à l'objectif du concours	La proposition ne satisfait pas à la norme du critère d'évaluation / La proposition ne satisfait pas à l'objectif du concours

Une cote « ST » indique qu'une proposition satisfait à l'objectif et répond à la norme qui lui est associée.

Vous pourriez vouloir donner la cote « EX » lorsqu'une proposition satisfait à l'objectif, répond à la norme qui lui est associée et présente même des qualités ou des forces qui dépassent les attentes.

Expertes et experts

À la première étape du processus, des expertes et des experts déterminent les forces et les faiblesses des propositions par rapport aux cinq critères d'évaluation (voir tableau ci-dessous). Nous sélectionnons ces personnes parmi divers secteurs et en raison de leur expertise particulière dans le domaine auquel se rapporte la proposition. Elles connaissent les besoins du secteur industriel touché ou de la collectivité ciblée et ceux du milieu collégial.

Seules les propositions dont les cotes satisfont au seuil d'excellence par rapport aux cinq critères d'évaluation passeront à l'étape suivante du concours (voir ci-après « Quel est le seuil d'excellence? »).



Quel est le seuil d'excellence?

Seules les propositions qui atteignent le seuil d'excellence par rapport aux cinq critères d'évaluation passeront à l'étape suivante. À moins d'être cotée trois fois ou plus « Bien que comportant des faiblesses mineures, la proposition satisfait à la norme du critère d'évaluation » ou à moins d'être cotée ne serait-ce qu'une fois « La proposition satisfait partiellement à la norme du critère d'évaluation » ou « La proposition ne satisfait pas à la norme du critère d'évaluation », une proposition atteint le seuil d'excellence et passe à l'étape suivante soit celle de l'évaluation par un comité d'évaluation multidisciplinaire.



Quels sont les critères d'évaluation?

Tableau 1 : Critères d'évaluation et normes

Critère d'évaluation	Norme
Recherche appliquée ou développement technologique	Les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées répondent aux besoins clairement établis d'un secteur industriel ou d'une collectivité. Elles ont été développées en collaboration avec des partenaires pour veiller à ce que la recherche atteigne les résultats escomptés.
Partenariats	Le collège a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec un secteur industriel ou une collectivité. Il a trouvé des partenaires pour les activités de recherche appliquée ou de développement technologique prévues. Il a un plan pour stimuler de nouveaux partenariats avec le secteur industriel ou la collectivité.
Infrastructure	L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées. Elle devrait améliorer la capacité de recherche et développement du collège et s'y intégrer. Elle sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'en assurer la pertinence et de conserver les collaborations avec le secteur industriel ou la collectivité.
Équipe	L'équipe comprend la gamme d'expertises et d'expériences nécessaires pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées et exploiter l'infrastructure demandée.
Retombées	Les activités proposées sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé à l'échelle locale ou nationale. Elles favoriseront également le développement de personnel hautement qualifié.

Comité d'évaluation multidisciplinaire

À la deuxième étape du processus d'évaluation, un comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) examine toutes les propositions qui ont atteint le seuil d'excellence à l'étape précédente.

Nous choisissons les membres du CEM en fonction de l'étendue de leurs connaissances quant aux activités de recherche appliquée ou de développement technologique, au rôle des collèges dans le processus d'innovation et au besoin de partenaires.

Suite à une analyse minutieuse des propositions et des rapports des expertes et des experts, le CEM est chargé :

- D'évaluer les propositions qui satisfont le mieux aux trois objectifs du concours les unes par rapport aux autres;
- De formuler des recommandations au conseil d'administration de la FCI quant au financement et à la somme à octroyer.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prend chaque année les décisions de financement concernant les propositions du Fonds des collèges à sa séance de mars.

Principes du processus de l'évaluation du mérite

Notre processus d'évaluation du mérite repose sur les principes d'intégrité et de confidentialité afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Tous les membres du CEM doivent donc se conformer à [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

Intégrité

Nous nous attendons à ce que les évaluateurs et évaluatrices observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer les recommandations. Une personne est recrutée à titre individuel, et non pour représenter ou défendre une discipline ou une organisation. Tout conflit d'intérêts doit nous être déclaré et nous déterminons s'il est gérable ou s'il convient d'écarter la personne ciblée du processus d'évaluation.

Confidentialité

Notre processus d'évaluation est confidentiel. Accepter de faire partie d'un de nos comités d'évaluation, c'est s'engager à respecter [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Les propositions ne doivent faire l'objet d'aucune discussion. Si une personne sollicitée pense ne pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un ou une collègue, nous vous prions de décliner notre invitation à prendre part au processus d'évaluation.

Utilisation de l'intelligence artificielle générative

Veuillez éviter d'utiliser des outils d'intelligence artificielle pour évaluer les propositions qui vous sont confiées. La saisie d'informations concernant une proposition dans un outil d'intelligence artificielle générative tel que ChatGPT ou DeepL, lesquels stockent et réutilisent ces données pour améliorer leur efficacité, pourrait atteindre aux droits à la vie privée et à la propriété intellectuelle. Vous pourriez alors avoir enfreint notre [Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Pour plus d'information, nous vous suggérons de consulter et de suivre les [Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#) du gouvernement du Canada.

Préjugés

L'évaluation du mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur :

- Une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non);
- La taille ou la réputation de l'établissement demandeur;
- L'âge, la langue, les facteurs identitaires ou le genre des personnes concernées.

Nous vous encourageons vivement à suivre le [module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#) mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés et comment ceux-ci influencent l'évaluation du mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets (voir « [Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) »).

Langues officielles

Nous offrons des services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Nous devons nous assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation complète et détaillée. Si l'on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez immédiatement nous en informer et nous l'attribuerons à un autre membre du CEM.

Partie 2 – Ce que vous devez savoir pour évaluer

Matériel pour réaliser l'évaluation

Vous trouverez toute la documentation et l'information dont vous avez besoin pour réaliser l'évaluation dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF). Nous y créons un compte pour chaque personne qui accepte de participer au processus d'évaluation. Si vous possédez déjà un compte, le matériel d'évaluation relatif à ce concours s'y trouvera.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d'utilisateur ou d'utilisatrice. Le « tableau de bord de l'évaluateur » permet de consulter le matériel et d'entamer le processus d'évaluation.

Consultez le document d'[initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

Rôles et responsabilités du comité d'évaluation multidisciplinaire

Présidence

La personne qui préside le CEM est chargée d'en diriger la réunion, de veiller à ce qu'elle se déroule de manière efficace et dans les délais prévus et de s'assurer que :

- Les points de vue de tous les membres soient pris en compte;
- Toutes les propositions soient examinées de manière équitable, cohérente et conformément aux lignes directrices du présent document;
- Chaque proposition soit examinée de manière appropriée;
- Chaque critère d'évaluation obtienne une cote qui a fait consensus parmi les membres du CEM;
- Les évaluations soient suffisamment étayées pour pouvoir produire le rapport du CEM.

La personne qui préside est également responsable de veiller à ce que le rapport du CEM de chaque proposition reflète fidèlement les discussions qui ont eu lieu lors de la réunion.

Membres

Le CEM examinera toutes les propositions qui ont atteint le seuil d'excellence à l'étape précédente, avec des sous-ensembles de propositions étant assignés à chaque membre pour un examen plus approfondi. Les membres du CEM invités à effectuer un examen plus approfondi devront soumettre leurs évaluations préliminaires avant la réunion.

Personnel de la FCI

Les membres du personnel de la FCI animeront la réunion et rédigeront les rapports du CEM. Parfois, d'autres membres du personnel de la FCI assistent à la réunion du CEM à des fins de formation.

Observateurs et observatrices

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, nous pourrions inviter des représentants et représentantes des provinces ou des territoires concernés ou d'autres parties prenantes à se joindre à la réunion du CEM à titre d'observateurs ou observatrices.

Logistique de la réunion

Le CEM se réunira par visioconférence. Nous enverrons des instructions pour pouvoir se connecter à la plateforme de visioconférence avant la réunion.

Tableau 2: Sommaire des principales activités entourant l'évaluation du Fonds des collèges par le CEM

Échéance	Activités
Avant la réunion	Les membres doivent : • Activer leur compte et accéder au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF); • Consulter les documents d'évaluation disponibles dans leur tableau de bord; • Suivre le module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs (voir « Préjugés »); • Lire les Lignes directrices à l'intention des membres du comité d'évaluation multidisciplinaire du Fonds des collèges; • Participer à la séance d'information des membres par téléconférence; • Évaluer les propositions en fonction des objectifs du concours; • Pour chaque proposition assignée, préparer une évaluation préliminaire dans le SGCF.
Pendant la réunion	• Les membres du personnel de la FCI guident le CEM dans l'examen de chaque proposition; • Le CEM cerne les forces et les faiblesses de chaque proposition selon chaque objectif d'évaluation, de façon à atteindre un consensus sur la cote à attribuer. Cette discussion alimente les rapports du CEM.
Après la réunion	Le personnel de la FCI rédige les rapports que la personne qui préside le CEM approuvera.

Précisions concernant chaque étape

Étape 1 – Avant la réunion

Consultez les documents d'évaluation

Une fois que vous aurez accepté de siéger au CEM et peu après la date limite pour soumettre les propositions, vous recevrez un courriel pour pouvoir activer votre compte dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF). Si vous possédez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d'évaluation est accessible. Consultez le document d'initiation au [Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

En cliquant sur CEM FC, vous afficherez la page « Évaluation et documentation » où se trouvent les documents d'évaluation et le formulaire d'évaluation, ainsi que les Lignes directrices à l'intention des membres du CEM et le modèle du rapport de la FCI, de même que des renseignements importants sur la réunion.

Cette page comporte aussi deux onglets :

1) Documents relatifs aux projets

Sur cette page, vous trouverez les propositions et les rapports des expertes et experts.

2) Votre évaluation

Cet onglet présente le tableau des projets assignés. Vous pouvez cliquer sur un numéro de projet pour afficher la page d'évaluation qui lui est propre. Vous devrez choisir la cote qui reflète le plus fidèlement votre évaluation pour chacun des objectifs du concours. Après avoir terminé vos évaluations des projets, vous devez soumettre les cotes préliminaires à la FCI en cliquant sur le bouton « Soumettre ». Vous pourrez aussi télécharger toutes les cotes préliminaires dans un fichier Excel afin de les utiliser lors de la réunion.

Participez à la séance d'information

Avant la réunion, le personnel de la FCI communiquera régulièrement par courriel ou par téléphone avec vous pour s'assurer que vous disposez des informations nécessaires..

Lorsque tous les membres du CEM auront accès à leur compte du SGCF, nous vous inviterons à une courte séance d'information afin de revoir les documents d'évaluation affichés dans le Tableau de bord de l'évaluateur, ainsi que le processus d'évaluation.

Effectuez votre évaluation préliminaire

Le processus d'évaluation repose sur les trois objectifs du concours qui sont eux-mêmes précisés au moyen de cinq critères d'évaluation tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Le degré de conformité sera établi par le CEM en utilisant l'échelle de la figure 2.

Tableau 3 : Objectifs du concours et critères d'évaluation

Objectif du concours	Critère d'évaluation
Objectif 1 : Créer ou renforcer des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif qui mènent à de l'innovation; ces nouveautés doivent répondre aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada.	Recherche appliquée ou développement technologique Les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées répondent aux besoins clairement établis d'un secteur industriel ou d'une collectivité. Elles ont été développées en collaboration avec des partenaires pour veiller à ce que la recherche atteigne les résultats escomptés.
	Partenariats Le collège a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec un secteur industriel ou une collectivité. Il a trouvé des partenaires pour les activités de recherche appliquée ou de développement technologique prévues. Il a un plan pour stimuler de nouveaux partenariats avec le secteur industriel ou la collectivité.

Objectif du concours	Critère d'évaluation
Objectif 2 : Renforcer et optimiser la capacité éprouvée d'un collège à faire de la recherche appliquée, laquelle doit être en lien direct avec les activités de recherche appliquée ou de développement technologique présentées dans sa ou ses propositions;	Infrastructure L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées. Elle devrait améliorer la capacité de recherche et développement du collège et s'y intégrer. Elle sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'en assurer la pertinence et de conserver les collaborations avec le secteur industriel ou la collectivité.
	Équipe L'équipe comprend la gamme d'expertises et d'expériences nécessaires pour mener les activités de recherche appliquée ou de développement technologique proposées et exploiter l'infrastructure demandée.
Objectif 3 : Générer des retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé à l'échelle locale ou nationale, y compris la formation de personnel hautement qualifié.	Retombées Les activités proposées sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé à l'échelle locale ou nationale. Elles favoriseront également le développement de personnel hautement qualifié.

Chaque membre doit lire toutes les propositions, les rapports des expertes et experts et les sommaires des plans de recherche stratégique pertinents afin de prendre part pleinement aux discussions avec les autres membres pendant la réunion. Chaque membre évaluera de façon plus approfondie un certain nombre de propositions dont certaines ne seront pas dans le domaine d'expertise général du membre. À cette fin, ils utilisent les rapports des expertes et experts et comparent les propositions entre elles afin de déterminer le degré de conformité de chacune relativement aux objectifs du concours.

Chaque proposition sera examinée de manière plus approfondie par un évaluateur principal et deux autres membres. L'évaluateur principal devrait pouvoir parler brièvement (une minute) de la proposition. Les membres assignés à une proposition particulière devront discuter de leur évaluation avec les autres membres en soulignant les forces et les faiblesses par rapport aux objectifs du concours.

Chaque membre devra soumettre une évaluation préliminaire pour les propositions qui lui ont été spécifiquement assignées. Les évaluations préliminaires doivent être soumises au moyen du SGCF (voir la section « Consultez les documents d'évaluation ») au moins une semaine avant la réunion.

Les évaluations préliminaires ne sont pas transmises aux établissements demandeurs. Elles servent uniquement à orienter les discussions pendant la réunion et à aider à la rédaction des rapports du CEM.

Étape 2 – Pendant la réunion

La réunion débutera par un bref préambule de la part du personnel de la FCI expliquant le processus d'évaluation du mérite de la FCI. Par la suite, les propositions seront traitées à tour de rôle (environ 15 minutes chacune). Les membres ayant examiné une proposition de manière approfondie présenteront d'abord leur évaluation préliminaire, laquelle sera suivie d'une discussion ouverte avec l'ensemble du CEM.

Les discussions doivent porter sur les trois objectifs du concours. Le CEM devra parvenir à un consensus quant aux forces et aux faiblesses du projet par rapport à chacun des trois objectifs du concours et sélectionner une cote reflétant le degré de conformité de la proposition par rapport à chacun de ces objectifs en utilisant l'échelle d'évaluation présentée plus haut. En cas d'écarts entre une évaluation et les commentaires des rapports des expertes et experts, le CEM devra fournir une explication détaillée.

La FCI s'attend à ce que le CEM se montre sélectif et ne recommande que le financement de propositions de grand mérite et qui satisfont clairement aux trois objectifs du concours. Ainsi, il aidera le conseil d'administration de la FCI à effectuer les meilleurs investissements dans l'infrastructure de recherche appliquée du pays.

Les contributions de la FCI et le financement des partenaires couvrent l'ensemble des coûts admissibles des projets d'infrastructure. Par conséquent, le financement portera sur la totalité du montant demandé à moins qu'il ne s'agisse de coûts inadmissibles (ou déraisonnables). Cependant, le CEM peut aussi recommander un financement moindre si certains éléments d'infrastructure ne sont pas jugés essentiels pour atteindre les objectifs de recherche appliquée proposés. Lorsque le montant total n'est pas recommandé, le CEM doit justifier sa décision.

Étape 3 – Après la réunion

Le personnel de la FCI rédige les rapports que la personne qui préside le CEM approuvera.